



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 136 de la liste préliminaire*

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2014-2015**

Exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement : huitième rapport d'étape

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé sa décision de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement. Dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le rapport du Secrétaire général soit présenté parallèlement au projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné.

Le présent rapport contient des renseignements sur le cadre directeur, les progrès accomplis et les résultats obtenus dans l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement depuis le septième rapport d'étape (A/66/84) et des informations à jour sur la gestion et la supervision du Compte.

Dans une forte dynamique de développement, le Compte pour le développement demeure, pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, un précieux moyen de financer la création de capacités. Son profil opérationnel distinctif offre aux pays en développement un accès à l'ensemble des connaissances spécialisées en matière de développement que recèle le Secrétariat de l'ONU, ce qui aide les pays à définir et appliquer des stratégies de développement durable, équitable et inclusif, le thème de la neuvième tranche du Compte pour le développement. La démarche de programmation encourage la formation d'un large

* A/68/50.



ensemble de vigoureux partenariats aussi bien entre les entités d'exécution qu'entre celles-ci et les acteurs nationaux. Le portefeuille de projets du Compte pour le développement comprend désormais 302 projets, dont 118 sont en cours de réalisation (dans les sixième, septième et huitième tranches) et 46 sont présentés à l'Assemblée générale pour examen à l'occasion de la présentation du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 [voir A/68/6 (Sect. 35)].

I. Introduction

1. L'objet du présent rapport est d'informer les États Membres de la situation du Compte pour le développement. Le rapport est présenté en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, où celle-ci réaffirmait sa décision antérieure de continuer à suivre l'exécution des projets du Compte pour le développement et demandait au Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur la question. Par la suite, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le rapport du Secrétaire général lui soit soumis à l'occasion de la présentation du projet de budget-programme de l'exercice biennal concerné.

2. Par sa résolution 52/12 B, l'Assemblée générale avait décidé, en 1997, de créer le Compte pour le développement et d'en faire un mécanisme de financement des projets de création de capacités des diverses entités économiques et sociales des Nations Unies [Département des affaires économiques et sociales, Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)]¹. Les projets financés par le Compte pour le développement ont un impact sur le développement par l'effet de la création de capacités socioéconomiques dans les pays en développement grâce à la collaboration qui s'établit aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional. Les projets cherchent aussi à répondre au mieux aux décisions des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et facilitent l'application pratique du travail normatif et analytique réalisé par les entités d'exécution.

3. Le présent rapport comporte une mise à jour sur les résultats et la gestion du Compte pour le développement depuis la publication du septième rapport d'étape (A/66/84). On trouvera des renseignements complémentaires sur les différents projets sur le site Internet du Compte pour le développement (www.un.org/esa/devaccount), et notamment des informations sur les résultats d'ensemble et ceux de chaque projet, ainsi qu'un répertoire de tous les rapports d'étape précédents du Secrétaire général présentés à l'Assemblée générale.

4. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un résumé des neuf tranches du Compte pour le développement à la date d'avril 2013.

¹ L'annexe au présent rapport (résumé des tranches du Compte pour le développement au 30 avril 2013) recense les diverses résolutions de l'Assemblée générale régissant le financement et l'utilisation du Compte. En dehors des résolutions ainsi mentionnées à l'annexe I, on trouvera des renseignements sur les politiques et critères d'utilisation du Compte pour le développement dans les résolutions 54/15 et 56/237 de l'Assemblée générale.

II. Cadre politique actuel

5. La présente section donne une vue d'ensemble du cadre politique du Compte pour le développement, qui met en évidence sa pertinence constante alors que ce cadre politique ne cesse d'évoluer, et cette section montre le caractère unique, d'un point de vue opérationnel, et les principales caractéristiques du soutien que le Compte pour le développement apporte aux pays en développement.

Le Compte pour le développement dans une forte dynamique de développement

6. L'agenda pour le développement et les directives fournies par les États Membres au sujet des activités de création de capacités des Nations Unies n'a pas cessé d'évoluer depuis la création en 1997 du Compte pour le développement. Les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont les plus récentes sont le Sommet mondial (tenu à New York en 2005), la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Maurice, 2005), la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Accra, 2008), le Sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 2010), la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul, 2011) et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 2012), sont les principales étapes de cette évolution de la dynamique du développement. Par sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement en 2012, l'Assemblée générale a donné des directives sur les orientations stratégiques des activités de création de capacités et a proposé diverses améliorations à apporter aux activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Parmi ces orientations, figurent l'affectation du degré de priorité le plus élevé à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités nationales nécessaires à cet effet, la recherche systématique du développement durable, l'aide aux pays pour qu'ils adoptent des processus inclusifs, équitables, participatifs, transparents et responsables au niveau national, ainsi qu'une augmentation appréciable de la place faite à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; on compte aussi un soutien accru à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

7. Le Compte pour le développement a répondu avec souplesse à cette dynamique, en choisissant des thèmes de programmation et d'exécution dans chacune de ses tranches (voir annexe I) et en encourageant la démarche consistant à répondre aux priorités définies par les pays bénéficiaires eux-mêmes, à s'inspirer des directives des processus intergouvernementaux ayant lieu à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment dans ses commissions techniques et régionales. Le Compte pour le développement peut ainsi répondre aux priorités et besoins actuels des pays bénéficiaires, comme le montrent les résultats des projets. Ainsi, pour créer une capacité statistique en Asie du Sud-Est, le Département des affaires économiques et sociales a choisi un petit nombre de pays à faible revenu dont les systèmes statistiques nationaux souffrent d'un manque de ressources et d'une médiocre coordination entre les différents instituts ayant des responsabilités en matière de statistique (projet AF (2006-2007), Département des affaires économiques et sociales). Ce projet a aidé de façon décisive à établir et

constituer un solide réseau de statisticiens qui, au fil des ans, encourage l'échange d'expérience dans la région. Les projets du Compte pour le développement sont établis en fonction des demandes précises des gouvernements, pour que les entités d'exécution les aident, par des idées de projets qui sont souvent le fruit d'activités antérieures du Compte pour le développement, ou d'une assistance fournie par le Programme ordinaire de coopération technique ou encore par un financement extrabudgétaire. Plusieurs projets recensés dans le présent rapport ont amené les pays concernés à demander une aide de suivi; on peut citer par exemple les projets sur la création de conseils économiques et sociaux dans les pays subsahariens (projet AH (2006-2007), Département des affaires économiques et sociales), la compétitivité commerciale (projet B (2008-2009), Commission économique pour l'Europe) et la gestion durable des ressources (projet AK (2006-2007), PNUE). Les modalités uniques de financement du Compte pour le développement, qui, contrairement aux ressources extrabudgétaires, sont à la fois des ressources non affectées à l'avance et prévisibles, permettent aux entités d'exécution de répondre au mieux aux priorités de développement des pays. Cela permet d'acheminer des fonds et de réaliser des activités selon des modalités précisées par les entités d'exécution afin de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires.

Le profil opérationnel unique du Compte pour le développement

8. Le Compte pour le développement, comme le Programme ordinaire de coopération technique, finance des activités opérationnelles de développement des entités économiques et sociales du système des Nations Unies. En créant des capacités à trois niveaux : a) l'individu; b) l'organisation; et c) l'environnement favorable, le Compte pour le développement est un moyen de progresser dans l'application des objectifs de développement convenus sur le plan international et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Mais, alors que le Programme ordinaire de coopération technique offre des moyens de répondre à court terme aux questions urgentes qui se posent dans les États Membres de façon souple, le Compte pour le développement adopte plutôt une démarche à moyen et à long terme qui consiste à aider des pays à mieux intégrer les politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales afin de réaliser une croissance économique inclusive et soutenue, d'éliminer la pauvreté et de réaliser un développement durable. Le Compte pour le développement est actif dans un certain nombre de régions et au sujet d'un ensemble de thèmes (voir par. 12 et 13 plus bas) mais il adopte souvent une démarche expérimentale pour tester des idées nouvelles qui, moyennant un financement supplémentaire, peuvent être appliquées à plus grande échelle. Ces fonds supplémentaires sont reçus, à mesure que les projets avancent, d'un ensemble très large de partenaires (voir par. 17 plus bas) et notamment les pays bénéficiaires eux-mêmes qui reconnaissent l'importance des actions de création de capacités et adoptent les processus choisis pour les projets. Alors que les politiques évoluent sans cesse, ce qui ne peut manifestement pas être attribué au seul Compte pour le développement, l'adhésion des gouvernements aux résultats des efforts du Compte montre assez le rôle de catalyseur qu'il peut jouer. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao par exemple a fait figurer les principes de l'Initiative économique de lutte contre la pauvreté dans son septième Plan national de développement socioéconomique, après que le PNUE s'est efforcé de faire figurer, dans les stratégies de réduction de la pauvreté de ce pays, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (projet R (2008-2009), PNUE). De même, après

les efforts faits par ONU-Habitat pour créer des capacités en ancrant au niveau local les objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales, 10 municipalités de Cuba ont formulé des mesures de développement économique et social (projet T (2008-2009), ONU-Habitat). En El Salvador, les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, favorisés par la CNUCED, ont servi à élaborer des politiques industrielles et de l'innovation. Au Pérou et en République dominicaine, les mêmes examens ont contribué à un débat national sur la conception et la mise en œuvre de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (projet AC (2008-2009), CNUCED).

Accès aux connaissances et aux partenariats relatifs au développement

9. Le Compte pour le développement offre un mécanisme de promotion des échanges et du transfert de compétences pratiques, de connaissances et de pratiques optimales entre les pays visés, qu'ils appartiennent à une même région géographique ou à des régions différentes, et par la coopération avec un large ensemble de partenaires appartenant à la communauté de l'aide au développement au sens large (par. 14 plus bas). Le Compte pour le développement offre ainsi une passerelle entre les acteurs de la création nationale de capacités, d'une part, et le Secrétariat de l'ONU et ses entités, d'autre part. Ces entités offrent en effet des compétences et des savoir-faire distinctifs sur un large ensemble de questions économiques et sociales qui sont parfois traitées de façon assez marginale par les autres partenaires de développement au niveau du pays. Pour les pays visés, le Compte pour le développement est ainsi un moyen de recueillir les connaissances spécialisées, normatives et analytiques que recèle le Secrétariat des Nations Unies, et aussi de recevoir un soutien constant pour le choix des politiques économiques et sociales, en particulier dans des domaines où les équipes de pays des Nations Unies n'ont pas normalement de telles connaissances.

III. Exécution des projets du Compte pour le développement : aperçu, évaluation des réalisations et des résultats

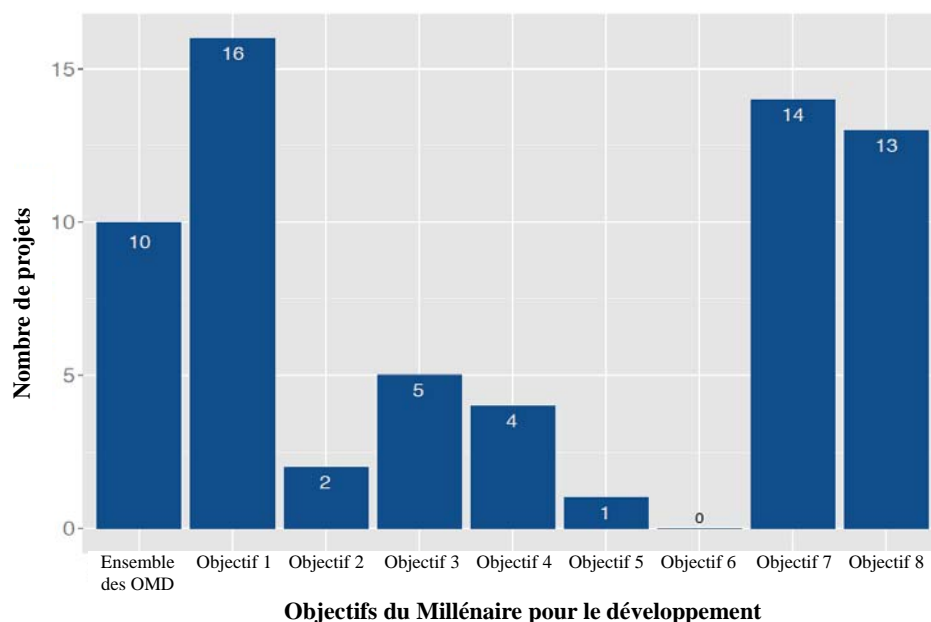
10. On trouvera dans cette section un examen d'ensemble de la performance du Compte pour le développement et notamment une évaluation de 42 projets, entrant dans la sixième tranche (27 projets), la sixième tranche A (5 projets) et la cinquième tranche B (10 projets)². Les paragraphes 14 à 21 plus bas comportent un examen thématique des projets de la sixième tranche pour lesquels on disposait déjà de rapports finals ou de rapports d'évaluation externes au moment de la rédaction du présent rapport (« projets examinés »). Ces projets examinés représentent environ les deux tiers des projets de la sixième tranche puisque 30 rapports finals et 26 rapports d'évaluation ont été analysés. On trouvait dans les rapports d'activité précédents une analyse des projets des tranches précédentes du Compte pour le développement. L'annexe II donne une mise à jour sur l'état d'avancement des sixième, septième et huitième tranches : leur taux d'exécution, et notamment des détails sur tous les projets en cours d'exécution au 30 avril 2013.

² Il s'agit de la sixième tranche; on trouvera à l'annexe I une analyse des tranches du Compte pour le développement.

Thème général des projets de la sixième tranche

11. Le thème général qui guide les projets entrant dans la sixième tranche du Compte pour le développement est la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, par l'innovation, le réseautage et la gestion des connaissances. Tous les projets ont été formulés en fonction des objectifs de développement convenus sur le plan international et ils ont aidé les pays à suivre des politiques de promotion du développement durable. Conformément à ce thème, la gestion des connaissances, le réseautage et l'innovation sont d'importantes hypothèses de travail des projets et ont abouti à des projets qui comportent une forte composante de partage des connaissances novatrices entre les différents acteurs d'une communauté de connaissances bien définie. Plusieurs réseaux ont par exemple été établis pour mesurer l'étendue de la violence à l'égard des femmes et cela a renforcé les relations du travail entre les usagers et les producteurs de données dans ce domaine tout en concourant aux progrès vers la conception de politiques fondées sur des données factuelles contre ce type de violence (projet C (2008-2009), CEPALC). De même, un Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT) a été mis en place et a eu pour effet d'élargir considérablement, depuis sa création, l'action menée pour promouvoir la compétitivité commerciale par l'ouverture de guichets uniques (projet D (2008-2009), CESAP). Le réseau d'experts mondiaux qui se réunit pour aider les gouvernements à évaluer leur stratégie nationale de développement (projet J (2008-2009), Département des affaires économiques et sociales) ou encore l'ensemble des collaborations nationales qui ont été mobilisées pour la production d'indicateurs de la biodiversité, et notamment des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes d'universitaires (projet Q (2008-2009), PNUE), sont autant d'exemples supplémentaires de la façon dont les projets du Compte pour le développement ont bien incorporé le thème de la sixième tranche. Les objectifs du Millénaire pour le développement continuent d'être un élément important de la programmation du Compte, dont les projets aident les pays à la fois à mesurer les progrès de la réalisation de ces objectifs et à élaborer des politiques à cet effet. L'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement, éliminer l'extrême pauvreté et la faim, l'objectif 7, assurer la durabilité environnementale, et l'objectif 8, un partenariat mondial pour le développement, sont les trois objectifs du Millénaire pour le développement les plus fréquemment visés dans les projets du Compte (voir fig. I ci-dessous) et ces trois objectifs du Millénaire pour le développement sont le thème central de 16, 14 et 13 projets, respectivement. L'objectif du Millénaire pour le développement 3, sur l'égalité des sexes, est traité dans cinq projets, tandis que l'objectif du Millénaire pour le développement 4, réduire la mortalité infantile, l'est dans quatre projets.

Figure I
**Les objectifs du Millénaire pour le développement visés par les projets
 du Compte pour le développement***



* De nombreux projets concernent plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement à la fois et sont donc comptés plusieurs fois.

Répartition géographique des projets

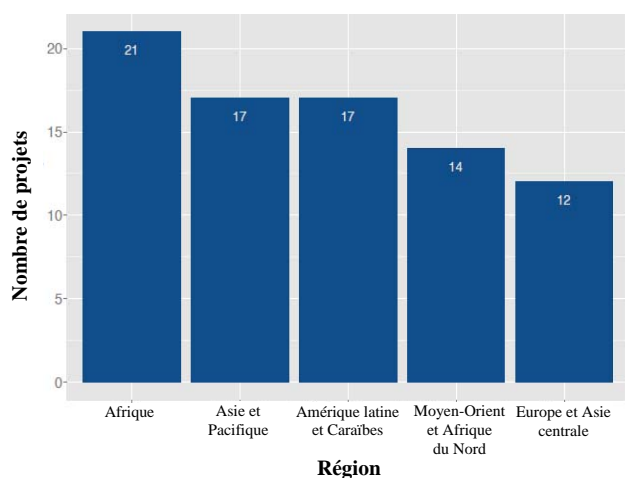
12. Les projets du Compte pour le développement cherchent à valoriser les synergies et à transférer des connaissances entre régions et pays du monde entier. Plus de 50 % des projets de la sixième tranche ont une portée interrégionale ou mondiale, notamment par la coopération Sud-Sud, et 44 % de ces projets portent surtout sur une région ou sous-région, préservant généralement une orientation plurinationale (voir tableau 1 plus bas)³. C'est l'Afrique qui est visée en premier (avec environ la moitié des projets de la sixième tranche, qui intéresse au moins un pays parmi d'autres), cette région étant suivie par l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes (dans chacune de ces régions, 40 % environ des projets de la sixième tranche concernent ces régions, avec d'autres). La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord concerne un tiers des projets de la sixième tranche, cette région étant suivie de près par celle de l'Europe et de l'Asie centrale (voir fig. II plus bas). Les projets visent principalement des pays ayant des besoins particuliers, notamment ceux qui sortent d'un conflit (78 % des projets), les pays en développement sans littoral (73 %), les pays les moins avancés (66 %) et les petits États insulaires en développement (41 %) (voir fig. III plus bas).

³ Aux fins du présent rapport, les projets sont classés en interrégionaux quand les activités ont lieu dans plus d'une région et mondiaux quand les cinq régions sont toutes concernées : Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, et Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Tableau 1
Portée régionale ou mondiale des projets des diverses entités

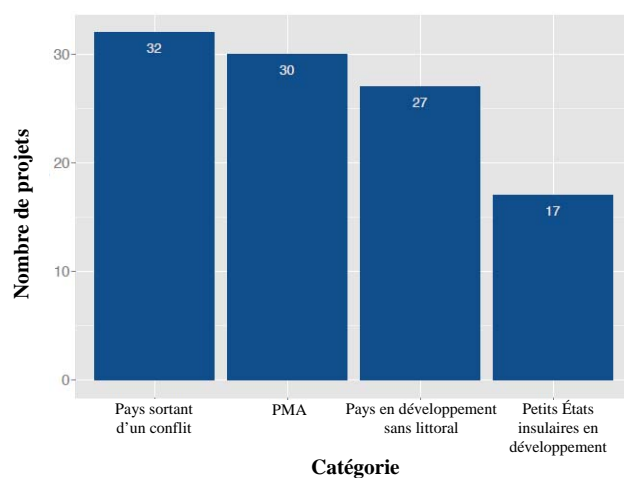
	Portée régionale	Portée interrégionale	Portée mondiale	Total
	Nombre de projets			
Département des affaires économiques et sociales	4	5	1	10
CNUCED	4	2	1	7
CEPALC	4	1	1	6
CESAP	2	2	–	4
PNUE	2	1	–	3
ONU-Habitat	2	1	–	3
CEA	–	3	–	3
CEE	2	–	1	3
CESAO	–	2	–	2
ONUDC	–	1	–	1
Total	20	18	4	42

Figure II
Les régions couvertes par les projets*



* Double comptage : de nombreux projets concernent plusieurs régions à la fois et sont donc comptés plusieurs fois.

Figure III
Types de pays visés par les projets*



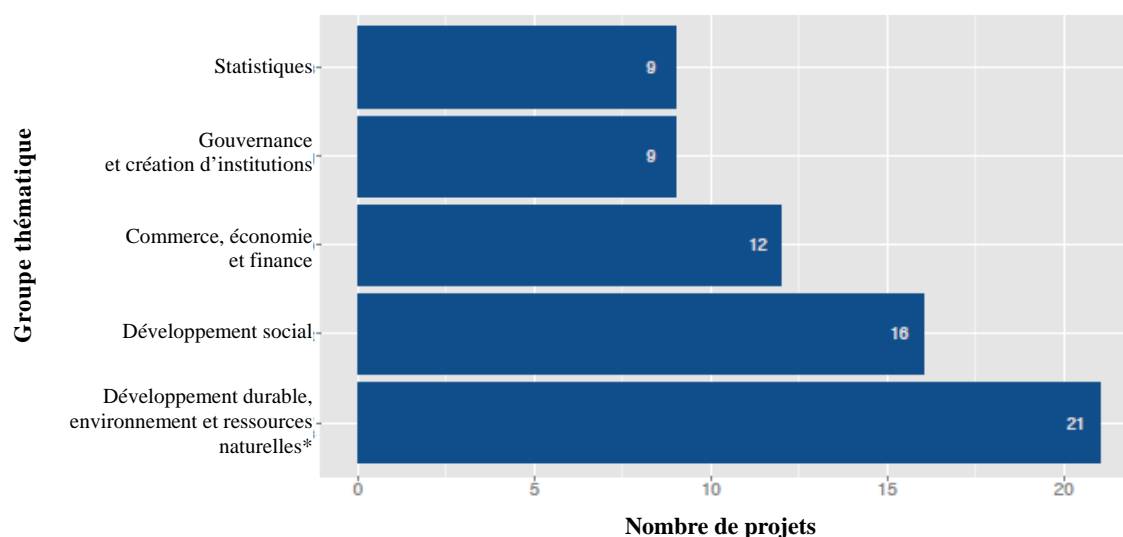
* Comptage multiple : de nombreux projets sont impliqués dans plusieurs types de pays et sont donc comptés plusieurs fois.

Visée précise des projets

13. L'action menée par le Compte pour le développement en matière de création de capacités s'étend à un large ensemble de questions et de thèmes différents, qui reflètent la diversité des connaissances spécialisées des 10 entités qui exécutent les projets du Compte, et cette action est guidée par les organes directeurs de ces entités ainsi que par les priorités exprimées par les États Membres. Les principales

questions abordées dans la sixième tranche sont : le développement durable, l'environnement et les ressources naturelles qui représentent environ la moitié des projets (voir fig. IV). Des exemples de ces projets comprennent la création d'une capacité de faire face au changement climatique (projet AD (2008-2009), ONU-Habitat), les mécanismes d'aide à des projets concernant les énergies nouvelles et renouvelables (projet W (2008-2009), CEA), la création d'infrastructures urbaines écologiquement rationnelles et durables (projet E (2008-2009), CESAP) et l'amélioration de la qualité de l'eau par une gestion intégrée des ressources en eau (projet V (2008-2009), CEE). Le deuxième thème le plus largement traité est celui du développement social, qui concerne 16 projets, concernant par exemple les migrations internationales (projet A (2008-2009, CEPALC), la lutte contre la violence à l'égard des femmes par les communautés de savoir locales (projet C (2008-2009), CEPALC) et le soutien aux réformes de la politique foncière (projet X (2008-2009), CEA). Les projets dans le domaine de l'économie et des finances, qui incluent des activités visant à contribuer à l'application des normes internationales relatives aux cultures commerciales (projet B (2008-2009), CEE) et à l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme (projet L (2008-2009), CNUCED), représentent également une proportion appréciable du nombre des projets (12 sur 42). Les projets dans le domaine de la statistique, celui consistant par exemple à choisir des bureaux nationaux de statistique pour mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (projet Z (2008-2009), CEPALC) ou encore neuf projets intéressants les statistiques, à côté de projets relatifs à la gouvernance et à la création d'institutions, parmi lesquels il faut citer les projets d'ancrage des objectifs du Millénaire pour le développement dans les politiques urbaines et municipales (projet T (2008-2009), ONU-Habitat) et le développement humain participatif (projet AA (2008-2009), CESA).

Figure IV
Les thèmes traités par les projets*



* Comptage multiple : de nombreux projets concernent plusieurs groupes thématiques à la fois et sont donc comptés plusieurs fois.

Les partenaires des projets

14. L'un des caractères distinctifs du Compte pour le développement est la formation de partenariats, et tous les projets examinés ont indiqué un ou plusieurs partenaires importants pour l'exécution. Plus de 70 % des projets sont exécutés grâce à des partenaires internationaux et locaux (voir fig. V plus bas), ce qui montre bien l'importance que le Compte pour le développement attache à la constitution progressive de connaissances spécialisées locales. Les partenariats existant entre les entités d'exécution du Compte pour le développement sont la forme la plus courante de collaboration, puisque 75 % des projets examinés indiquent une exécution avec une autre entité du Compte pour le développement. En dehors des autres organismes et fonds du système des Nations Unies au sens large (60 %), les organisations non gouvernementales (ONG) nationales sont aussi des partenaires importants dans la réalisation des projets examinés, puisque les deux tiers environ de ces projets comptent une ou plusieurs ONG nationales parmi leurs partenaires. Les ONG internationales participent aux projets dans un tiers environ des cas, et le secteur privé vient ensuite (20 %). Les institutions de Bretton Woods sont des partenaires moins fréquents (1 % des cas) dans les projets examinés (voir fig. VI plus bas).

Figure V
Partenaires locaux et internationaux*

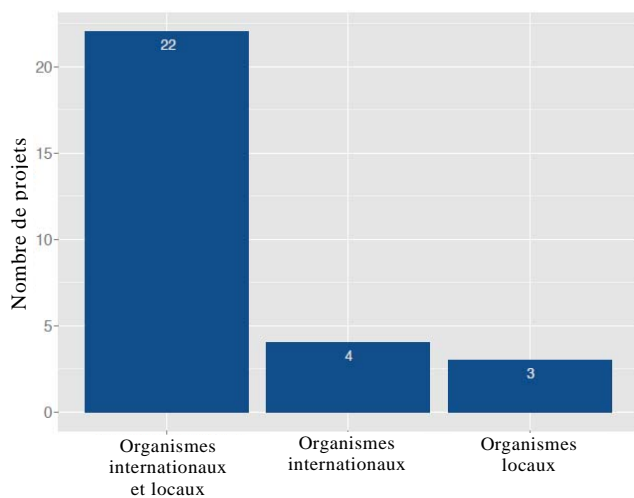
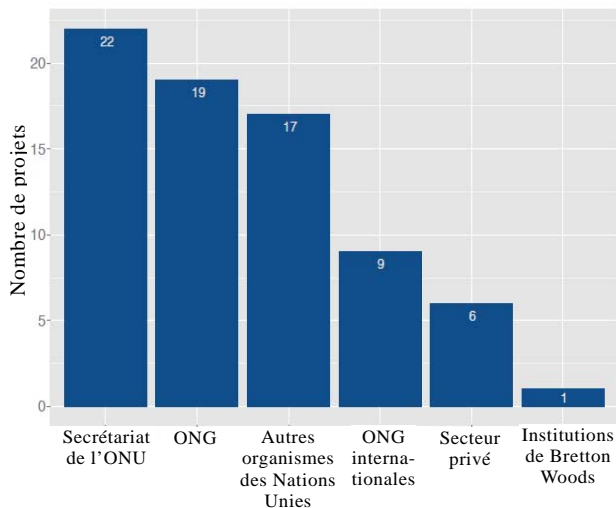


Figure VI
Types de partenaires*



* Comptage multiple : de nombreux projets comptent des partenaires de plusieurs types différents et sont donc comptés plusieurs fois.

15. Cette coopération entre les partenaires les plus divers est un important moyen non seulement d'éviter les doubles emplois mais surtout de mobiliser les spécialistes établis localement, chaque fois qu'ils existent, et permet aussi un enrichissement mutuel des efforts accomplis. Le partage d'expérience entre pays et régions est l'un des principes fondamentaux du Compte pour le développement. Le Compte pour le développement encourage également la coopération Sud-Sud en faisant appel à des consultants régionaux, en accordant des bourses d'études, en organisant des voyages d'étude et une formation interrégionale, où des fonctionnaires nationaux, par exemple, ont la possibilité de partager leur expérience et leurs problèmes, et de profiter ainsi de la propagation des pratiques optimales éprouvées.

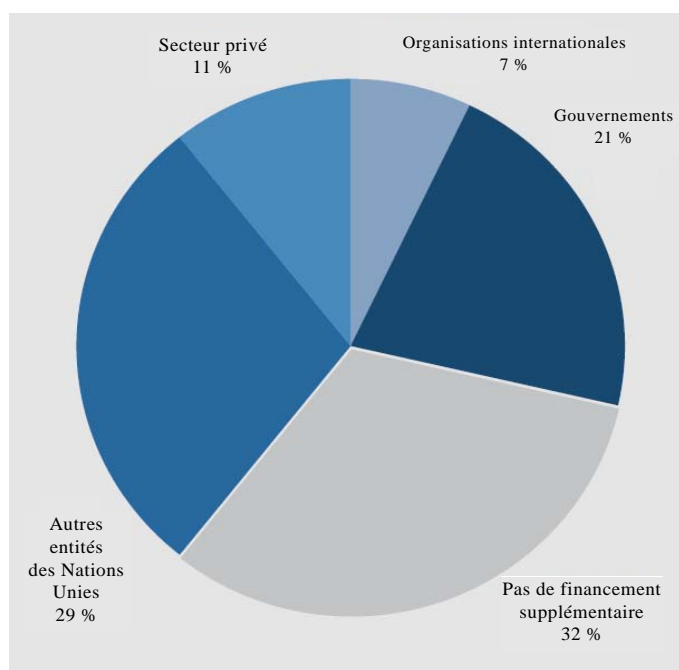
Financement des projets et initiatives

16. La possibilité de trouver des partenaires pour un projet est une condition importante de son succès. Les partenariats sont un bon moyen de mobiliser les ressources disponibles et d'augmenter l'échelle de l'impact potentiel des projets. Par exemple, les projets qui commencent comme des initiatives pilotes et qui peuvent attirer des fonds complémentaires de divers partenaires peuvent dégager des effets multiplicateurs, conduisant à une augmentation d'échelle, un meilleur suivi, ou l'expansion des activités dans d'autres pays ou domaines. La capacité d'un projet de promouvoir la coordination et les complémentarités avec des sources diverses de financement peut aussi assurer la pérennité des résultats obtenus, qui dépend souvent de l'aptitude à obtenir un soutien extérieur sortant de l'horizon immédiat du projet. Pour certains projets, le financement extérieur est une condition de la poursuite des activités pour garantir que les capacités développées grâce au projet sont pérennisées dans la situation nationale et se propagent parmi les praticiens. Dans cet esprit, la volonté des pays de lancer des projets avant leur commencement formel est un critère important dans la sélection, par le PNUE, d'études de cas en vue d'un projet relatif à la gestion durable des ressources (projet AK (2006-2007), PNUE).

Financement supplémentaire

17. Les projets examinés ont, dans l'ensemble, réussi à attirer des fonds supplémentaires. Deux tiers environ des projets examinés ont indiqué l'obtention d'une assistance supplémentaire (voir fig. VII plus bas). Ce financement supplémentaire provient des sources les plus diverses, organismes internationaux et entités des Nations Unies autres que les entités qui exécutent les projets du Compte pour le développement, banques régionales de développement, gouvernements donateurs et dans certains cas organismes privés. De plus, cette assistance supplémentaire ne se borne pas à un soutien financier mais est également fournie par d'autres filières, notamment l'organisation d'ateliers ou des contributions en nature pour l'organisation de réunions, le logement, du temps de travail et des ressources informatiques.

Figure VII
Origine du financement supplémentaire*



* Comptage multiple : de nombreux projets ont plusieurs sources de financement et peuvent donc être comptés plusieurs fois.

18. Les entités d'exécution des projets du Compte pour le développement ont, dans certains cas, pris de l'essor en reproduisant avec succès de bons résultats dans des pays qui ne sont pas ceux qui figuraient dans le plan initial du projet. Après le soutien apporté par la CNUCED à la réalisation, en Amérique latine, d'examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (projet AC (2008-2009), CNUCED), la CNUCED a reçu des demandes en vue de l'organisation de tels examens de la part des Gouvernements omanais (projet en cours), costaricien et égyptien. Dans un autre projet, plusieurs pays, qui n'étaient pas initialement visés par les actions de création de capacités d'ONU-Habitat face au changement climatique en Afrique (projet AD (2008-2009), ONU-Habitat), ont amorcé des activités similaires pour promouvoir des pratiques écologiques de construction et pour créer leurs propres conseils nationaux.

La durabilité des résultats des projets

19. Les entités qui exécutent les projets du Compte pour le développement font souvent observer que l'obtention de résultats pérennisés est liée non seulement à l'obtention d'un financement supplémentaire, mais aussi à la volonté des pays bénéficiaires de poursuivre dans la voie indiquée par les résultats du projet. Ainsi, dans les efforts de création de capacités par le Compte pour le développement, la durabilité suppose souvent un ensemble de changements intervenant dans le pays même pour garantir que les acteurs contrôlent bien le projet et ses résultats, et que ces changements, à leur tour, sont acclimatés dans les pays du projet. Les entités qui exécutent les projets du Compte pour le développement ont, pour assurer cette

durabilité, créé des mécanismes qui partent souvent de l'hypothèse que l'obtention de ressources financières supplémentaires n'est qu'un élément parmi d'autres de la durabilité. En effet, c'est plutôt la volonté politique des acteurs des pays bénéficiaires qui joue un rôle critique dans l'obtention de résultats durables. La CNUCED a, par exemple, bien montré que la promotion dans les pays arabes d'une intégration économique sous-régionale orientée vers la croissance et favorable aux pauvres dépend étroitement de la capacité des dirigeants nationaux d'influencer les politiques de développement et, plus précisément, de leur volonté de faire du commerce l'un des moteurs de la croissance économique (projet N (2008-2009), CNUCED). De même, pour renforcer les capacités des pays sortant d'un conflit et leur permettre d'intégrer des principes viables à terme dans leur stratégie de développement, le Département des affaires économiques et sociales a mis en avant le scénario appliqué au Libéria, où la priorité donnée au développement durable dans la planification nationale et un climat politique propice à une collaboration de multiples acteurs ont offert des possibilités de donner une suite au projet (projet I (2008-2009), Département des affaires économiques et sociales). Même la Commission économique pour l'Europe a reconnu que l'acceptation politique était un élément décisif de l'amélioration véritable de l'adduction d'eau et de la santé publique dans le succès du projet réalisé en Europe centrale et orientale et dans le Caucase (projet AI (2006-2007), CEE). Dans le choix des projets qui sont élaborés pour répondre aux demandes et aux besoins des pays bénéficiaires, le Compte pour le développement donne la priorité à l'appropriation nationale des résultats qui, à son tour, rend plausibles la continuité et le suivi.

20. En dehors du principe de l'appropriation par le gouvernement, l'importance du changement au niveau institutionnel est souvent soulignée dans les projets du Compte pour le développement. La sélection des participants aux ateliers est fréquemment conçue pour assurer une création de capacités au niveau institutionnel plutôt qu'individuel. La capacité d'absorption des participants à des ateliers de formation ou dans des voyages d'étude est apparue comme le facteur décisif du succès des efforts de développement des capacités statistiques en Asie du Sud-Est (projet AF (2006-2007), Département des affaires économiques et sociales). Dans le même esprit, il a paru plus sage à ONU-Habitat et à la CEPALC de retenir des fonctionnaires permanents plutôt que des personnes nommées pour une durée limitée et de promouvoir le modèle de la formation des formateurs dans les efforts de développement des capacités qui entrent dans le projet d'expression locale des objectifs du Millénaire pour le développement dans les municipalités en Amérique latine et dans les Caraïbes (projet T (2008-2009), ONU-Habitat), et dans l'amélioration de la compétitivité commerciale (projet D (2008-2009), CESAP).

21. D'autres méthodes garantissent une participation active du gouvernement du pays : par exemple, la désignation d'interlocuteurs nationaux qui suivent les activités du projet pendant son exécution. Le PNUE, par exemple, voulant intégrer les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, a sélectionné un certain nombre d'interlocuteurs rattachés au Ministère de l'environnement et à un réseau national d'experts pour donner des avis d'experts sur le projet (projet R (2008-2009), PNUE). Pour aider à mettre en place un système d'enquêtes afin de collecter et de diffuser des données sur l'investissement direct étranger et sur les activités des sociétés transnationales, la CNUCED a créé des équipes nationales dans le pays du projet pour animer la réalisation de ces enquêtes annuelles (projet M (2008-2009), CNUCED). La

sensibilisation de l'opinion et la participation de la société civile sont également des conditions jugées essentielles de la viabilité des résultats d'un projet. La CEE, par exemple, a reconnu qu'il fallait élaborer de nouveaux mécanismes pour faire participer la société civile, car c'était la condition de la réalisation effective du Protocole sur l'eau et la santé (projet AI (2006-2007), CEE). La CESAO a, en outre, bien montré que la coopération de la société civile avec les autorités était la condition la plus indiquée à remplir pour choisir la démarche la plus appropriée dans le choix des politiques publiques durant la démocratisation et la réforme des institutions (projet AA (2008-2009), CESAO).

IV. Le Compte pour le développement et la gestion axée sur les résultats

Le Bureau des services de contrôle interne a réalisé un audit du Compte pour le développement

22. En 2011, le Bureau des services de contrôle interne a réalisé un audit du Compte pour le développement. Il a attribué la note « satisfaisante », la plus élevée qu'il accorde, aux processus de suivi et de communication de l'information du Compte pour le développement, parmi lesquels figurent la présentation des réalisations annuelles et des rapports finals sur les projets des entités d'exécution, et leur examen par le Département des affaires économiques et sociales, notant à ce propos que ce processus avait bien fonctionné. Le rapport a donné lieu à une recommandation unique, qui a été acceptée, à savoir d'établir le mandat des divers mécanismes de travail qui contribuent au fonctionnement du Compte pour le développement, notamment la composition, les rôles et les attributions de ces mécanismes. Avant la conclusion de l'audit et la publication du rapport final d'audit en décembre 2012, le directeur de programme du Compte pour le développement avait déjà lancé le Groupe de travail sur l'évaluation du Compte pour le développement et amorcé la rédaction d'une proposition relative au dispositif de gouvernance et de gestion du Compte pour le développement. Le Bureau des services de contrôle interne a été tenu informé de ces activités et a considéré sa recommandation comme intégralement appliquée.

Le Groupe de travail sur l'évaluation

23. En juillet 2012, le directeur du programme a créé un Groupe de travail sur l'évaluation pour examiner les actuels mécanismes d'évaluation du Compte pour le développement et pour formuler des recommandations tendant à harmoniser les fonctions d'évaluation du Compte pour le développement. Ce groupe de travail était présidé par un spécialiste chevronné de l'évaluation venant de la Commission économique pour l'Afrique, le Coprésident étant un expert de la CESAO; l'équipe comprenait aussi des experts de l'évaluation de la CEPALC, de la CESAP, d'ONU-Habitat, de la CNUCED et du PNUE. Établissant ce groupe de travail, le directeur du programme n'a pas oublié les recommandations passées du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui préconisait d'améliorer les fonctions de suivi et d'évaluation du Compte pour le développement, en établissant des normes communes d'accès à l'information sur les projets et les résultats⁴. Le

⁴ Voir A/58/7/Add.5, par. 34, et A/66/7, par. XIII.9.

Groupe de travail a été invité à accomplir quatre tâches : a) recenser les pratiques d'évaluation en place dans les entités d'exécution du Compte pour le développement; b) élaborer des recommandations sur le moyen de renforcer l'évaluation du Compte pour le développement; c) définir un ensemble de directives relatives à l'évaluation dans l'optique du Compte pour le développement; et d) élaborer un ensemble final de recommandations pour le long terme s'agissant de l'évaluation au Compte pour le développement.

Activités du Groupe de travail

24. Les membres du Groupe de travail se sont rencontrés par vidéoconférence et ont communiqué entre eux par des moyens électroniques entre septembre 2012 et mai 2013, avec l'aide du secrétariat du Département des affaires économiques et sociales, et ils ont cherché à donner un produit correspondant à chacune de ses tâches. Une enquête auprès des interlocuteurs pour l'évaluation dans les entités d'exécution a montré l'absence de directives spécifiques concernant l'évaluation des projets du Compte pour le développement. Les domaines dans lesquels le Groupe de travail a jugé nécessaire de renforcer la cohérence de l'évaluation des projets des différentes entités d'exécution du Compte pour le développement, l'assurance de la qualité des cadres logiques des projets, l'intégration des enseignements tirés des évaluations passées dans les nouveaux concepts de projet et la diffusion officielle des conclusions par les plateformes habituelles de diffusion des connaissances, et d'obtenir un budget raisonnable pour les évaluations à réaliser.

25. Le rapport préliminaire du Groupe de travail sur les moyens d'améliorer la fonction d'évaluation du Compte pour le développement définissait un ensemble de recommandations qui sont portées à l'attention du Comité directeur du Compte pour le développement, qui pourrait les faire siennes⁵, et pour approbation, par la suite, par le directeur du programme. Les projets de recommandations incluses dans le rapport préliminaire portent sur un large ensemble de questions : a) la réalisation des évaluations des questions transversales ou thématiques et des projets entrepris en commun; b) les moyens de renforcer le suivi et l'évaluation de la conception des projets; c) l'amélioration et la diffusion des connaissances sur l'évaluation; et d) les capacités d'évaluation proposées pour le Compte pour le développement. Le Groupe de travail a également élaboré des directives destinées à aider les directeurs de projet et les spécialistes de l'évaluation à mener, à l'avenir, des évaluations des projets, et une proposition tendant à ce que les entités d'exécution donnent une réponse de la direction aux résultats et recommandations des évaluations. Les directives d'évaluation du Compte pour le développement et le rapport final du Groupe de travail devraient être soumis au Comité directeur du Compte pour le développement à la fin de juin 2013.

⁵ Le Comité directeur est composé de cinq membres représentant les entités d'exécution du Compte et d'autres parties prenantes. Il est actuellement composé des représentants du Département des affaires économiques et sociales, des commissions régionales, de la CNUCED et d'ONU-Habitat (qui représentent aussi le PNUE et l'ONU/DC), du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Le Comité est présidé par le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales.

Mode de gouvernance proposé pour le Compte pour le développement

26. Étant donné la complexité grandissante des opérations du Compte pour le développement et les procédures à suivre pour assurer la qualité des concepts sur lesquels reposent les projets et de la documentation sur les projets, une proposition détaillée relative au dispositif de gouvernance et de gestion du Compte pour le développement a été lancée par le directeur du programme. Dans l'ensemble, il s'agit par là d'améliorer l'administration du Compte pour le développement de façon à la rendre plus inclusive, plus transparente et plus responsable, tout en assurant une exécution rapide et efficace des projets de développement des capacités dont profitent les États Membres. Ce nouveau dispositif décrit les rôles et attributions de toutes les parties s'occupant de la gestion du Compte pour le développement, réunissant les différents éléments, et précisant les liens et les rapports hiérarchiques. Cette proposition définit également des procédures efficaces, solides et systématiques d'examen de la qualité des projets en définissant les principales étapes de l'élaboration de la note conceptuelle, depuis l'amorce des travaux, la sélection et le contrôle de la qualité. Des calendriers précis sont proposés pour l'établissement des descriptifs de projet de façon à faciliter la procédure d'approbation. La proposition relative au nouveau dispositif inclut également un mandat bien précis pour les quatre principaux mécanismes du Compte : a) le Comité directeur du Compte pour le développement; b) le Groupe d'assurance de la qualité du directeur du programme; c) le Groupe de travail sur l'évaluation; et d) le réseau du Compte pour le développement. Le nouveau dispositif sera présenté au Comité directeur à la fin de juin 2013 pour examen et approbation, puis au directeur du programme pour approbation.

Croissance du Compte pour le développement

27. Comme le montre l'annexe I du présent rapport, des crédits d'un montant total de 152,9 millions de dollars, en décembre 2012, ont été approuvés pour le Compte pour le développement. Sous réserve de l'approbation de la neuvième tranche, le Compte pour le développement lancera 46 projets représentant au total 28,4 millions de dollars en 2014, de sorte que le montant total approuvé, pour 302 projets, sera de 181,3 millions de dollars. Le Compte comprend 118 projets en cours de réalisation qui nécessitent un soutien actif de la direction (voir annexe II). La priorité actuelle du directeur du programme est d'accélérer la programmation des 52 projets de la huitième tranche et des 46 projets de la neuvième tranche, de lancer le réseau du Compte pour le développement et d'appliquer les recommandations du groupe de travail sur l'évaluation, de façon à renforcer l'évaluation et mieux en tirer les enseignements.

Programmation des projets

28. En 2012, 12 nouveaux projets ont été programmés conformément aux directives établies pour la huitième tranche du Compte pour le développement grâce à un supplément de 5,6 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/246 et 66/248. En outre, sur la base des demandes des entités d'exécution et conformément à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale qui permet que les fonds destinés à des projets dont les résultats sont insuffisants soient redéployés pour obtenir de meilleurs résultats, le directeur du programme a approuvé la reprogrammation des projets suivants en réponse à des demandes nouvelles des pays bénéficiaires : a) la CEA redéploie trois projets, le projet AM

(2008-2009), le projet C (2010-2011) et le projet Y (2012-2013) pour mieux viser un renforcement des capacités des pays africains d'utiliser les technologies du téléphone mobile pour collecter des données destinées à mener des politiques plus efficaces et de prendre ainsi de meilleures décisions; b) le Département des affaires économiques et sociales a recentré le projet AD (2010-2011) sur les mécanismes de responsabilisation mutuelle nationaux dans certains pays en développement subsahariens, pour rendre plus efficace et plus durable la coopération pour le développement; et c) la CNUCED a recentré le projet I (2012-2013) sur les capacités nationales de gérer les politiques et les stratégies de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays asiatiques.

V. Conclusions et recommandations

29. Le Compte pour le développement a pu rester bien adapté à un climat de développement qui évolue constamment, du fait que son financement est à la fois prévisible et n'est pas affecté à l'avance, du fait qu'une démarche répondant à la demande reflète bien les priorités des pays bénéficiaires et du fait de la programmation thématique de chaque tranche. En servant de passerelle entre les connaissances spécialisées que possèdent les entités du Secrétariat des Nations Unies et les acteurs de développement présents localement, qui ont souvent une approche notablement différente, le Compte pour le développement donne aux pays une possibilité distinctive d'accès à des savoir-faire et à des connaissances sur le développement leur permettant de mieux concevoir et appliquer des stratégies et politiques de développement durable, équitable et sans exclusive. Son profil opérationnel est à nouveau renforcé par l'adoption d'une démarche expérimentale qui consiste à tester des idées nouvelles et à les appliquer en vraie grandeur grâce à un financement supplémentaire, et par la place faite à l'intégration des spécialistes nationaux dans les projets pour bien veiller à ce qu'ils soient contrôlés par le pays et que leurs résultats soient durables.

30. Le Compte pour le développement, qui existe depuis 15 ans, a profité de l'amélioration continue de sa programmation, qui donne un place plus large à la matrice logique, qui définit les résultats immédiats attendus du projet, et de l'évolution prévisible des politiques et processus nationaux, qui sont souvent obtenus une fois achevé le cycle de vie du projet. Le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur le sujet (A/63/5 (Vol. I), par. 89), considère le Compte pour le développement comme un modèle de programmation que toutes les activités de coopération technique devraient suivre. Dans la gestion du Compte pour le développement, le directeur du programme n'oublie pas de s'assurer que des principes de programmation solides sont non seulement préservés mais constamment renforcés.

31. Le choix définitif d'une architecture de gestion et de gouvernance du Compte pour le développement, dont l'adoption officielle a été recommandée par le Bureau des services de contrôle interne qui a fait un audit du Compte en 2012, encouragera un partage des responsabilités entre le directeur du programme et les entités d'exécution dans le processus de contrôle de la qualité régissant les notes conceptuelles et les documents descriptifs de projet. L'institution d'un processus de contrôle de la qualité au niveau de l'entité d'exécution, qui prévoit pour chaque étape une date limite du processus

d'examen, devrait accélérer l'approbation des projets et contribuer ainsi à de meilleurs taux d'exécution, le nombre de demandes de prorogation de projets pouvant ainsi être réduit.

32. Par le réseau du Compte pour le développement, le directeur du programme encourage la volonté de partager largement les concepts de projet, les documents de projet, les rapports d'évaluation et les enseignements dégagés. Ce réseau offrira une plateforme pour une coopération accrue entre les projets où il existe des synergies à mettre à profit ou des gains d'efficacité à obtenir. Le réseau offrira en outre une plateforme où pourront être testées de nouvelles idées afin d'améliorer l'impact et les résultats du Compte. On améliorera le site Web du Compte pour le développement, en le dotant d'un portail extérieur à l'intention des États Membres et un portail intérieur pour le partage des documents de travail.

33. S'agissant de l'avenir, le directeur du programme est résolu à renforcer encore l'évaluation et à appliquer les recommandations du groupe de travail sur l'évaluation, étant entendu que les résultats de l'évaluation seront directement intégrés dans la sélection des projets et le cycle de programmation. À la fin de 2012, le directeur du programme a pu renforcer la fonction d'évaluation du Compte pour le développement en recrutant un fonctionnaire de l'évaluation, financé par le programme des administrateurs auxiliaires, mais ce poste cessera d'exister en 2014, et de nouvelles dispositions devront être prises pour garantir que la fonction d'évaluation du Compte pour le développement soit bien remplie à long terme, à un niveau plus élevé. Le Compte pour le développement espère aussi pouvoir examiner, dans le contexte de la prochaine tranche, diverses options pour la programmation, afin d'utiliser au mieux les fonds et de maximiser l'effet de son action au niveau du pays. Étant donné l'évolution de la situation socioéconomique mondiale, le Secrétariat est prêt à continuer à apporter un soutien efficace au Compte pour le développement, pour le plus grand profit des États Membres en développement.

34. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

Annexe I

Récapitulatif des tranches de financement par le Compte pour le développement au 30 avril 2013

<i>Exercice biennal</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Tranche</i>	<i>Approuvé (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Nombre de projets actifs</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Statut au 30 avril 2013 (pourcentage)</i>
1998-1999	Appui à l'application des textes issus des grandes conférences	1	13 065,00	53/220 A et B	7	--		Tranche clôturée
2000-2001	Réseautage et compétences régionales et sous-régionales	2	13 065,00	54/249	16	--		Tranche clôturée
2002-2003	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation	3	13 065,00	56/254 A	20	--		Tranche clôturée
2004-2005	Renforcement des capacités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, moyennant l'établissement de partenariats, la gestion des connaissances et l'utilisation des technologies de l'information et des communications	4	13 065,00	58/270	23	--		Tranche clôturée
2006-2007	Appui à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, moyennant la gestion des connaissances et la mise en place de réseaux et de partenariats	5	13 065,00	60/247	24	--		Tranche clôturée
		5A	3 415,90	61/252 et 60/246	6	--		Tranche clôturée
		5B	5 071,00	62/235	10	--		Tranche clôturée
2008-2009	Appui à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, par l'innovation, la mise en place de réseaux et la gestion des connaissances	6	16 480,90	62/237	27	--		Tranche clôturée
		6A	2 170,40	62/236, 62/237 et 62/238	5	--		Tranche clôturée
		6B	7 500,00	64/242	15	15	2010-2013	28
2010-2011	Appui à la mobilisation face aux grands défis du développement dans le monde pour faciliter la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, par le biais de la coopération mondiale, régionale et nationale	7	18 651,30	64/243 et 64/244	28	28	2010-2013	55
		7A	4 000,00	Soldes résiduels des tranches 1 à 4	12	12	2010-2013	54
		7B	5 000,00	64/243 et 64/244	11	11	2010-2013	42

<i>Exercice biennal</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Tranche</i>	<i>Approuvé (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Nombre de projets actifs</i>	<i>Période de mise en œuvre</i>	<i>Statut au 30 avril 2013 (pourcentage)</i>
2012-2013	Appui aux États Membres en vue d'accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, compte tenu de la multiplicité et de l'interdépendance des problèmes relatifs au développement	8	23 651,30	66/248	40	40	2012-2015	6
		8A	5 591,90	66/248	12	12	2012-2015	3
Total approuvé			152 857,70*		256	118		
2014-2015	Appui aux États Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, équitables et sans exclusive	9	28 398,80	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 35)]	46	–	2014-2017	–
Total			181 256,50*		302	118		

* Non compris les 4 000 000 de dollars de solde résiduel des tranches 1 à 4 programmées dans le cadre de la septième tranche.

Annexe II

État d'avancement des sixième, septième et huitième tranches : taux d'exécution

Tableau A.1

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (sixième tranche-B) au 30 avril 2013

Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100	
AG	Renforcement de la cohérence entre macroéconomie et politiques d'aide sociale par la modélisation micro-macroéconomique	DAES	590,0	377,8	64
AH	Renforcement de la capacité des gouvernements et des ONG à promouvoir l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en Afrique	DAES	474,0	60,6	13
AI	Renforcement des capacités des administrations fiscales nationales des pays en développement d'Amérique latine afin de réduire les coûts des transactions fiscales	DAES	526,0	406,2	77
AJ	Appui aux autorités chargées des finances et de la planification pour l'élaboration et l'application des politiques macroéconomiques	DAES	514,0	170,4	33
AK	Nouveaux outils pour le développement : renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques de développement	DAES	345,0	82,7	24
AL	Coopération interrégionale sur l'utilisation en comptabilité nationale de données sur le secteur et l'emploi informels	CEA	800,0	–	–
AM	Renforcement des capacités des fonctionnaires des administrations nationales en matière de gestion de partenariats public-privé pour améliorer la prestation des services et le développement des infrastructures en Afrique ^d	CEA	550,0	–	–
AN	Renforcement de la capacité des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale à adopter et appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation au changement climatique	CEE	548,0	129,3	24
AO	Renforcement de la capacité d'adaptation des fonctionnaires gouvernementaux aux éventuels scénarios-catastrophes liés à des phénomènes extrêmes : analyse en vue de l'élaboration de politiques d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe	CEPALC	302,0	58,6	19
AP	Renforcement de la capacité des autorités de contrôle et des agents de transport à améliorer l'efficacité du transport transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit	CESAP	533,0	345,4	65
AQ	Renforcement de la coopération Sud-Sud pour rendre plus abordables les options d'énergies durables en Asie et dans le Pacifique	CESAP	541,0	58,4	11
AR	Renforcement des capacités des universités des pays en développement à effectuer une analyse orientée vers l'action des défis mondiaux majeurs en matière de développement	CNUCED	493,0	166,5	34

<i>Titre du projet</i>	<i>Entité exécutante</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>	
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(pourcentage)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>[(B)/(A)]*100</i>	
AS	Renforcement de la capacité des décideurs politiques et des chefs d'entreprise de trois pays bénéficiaires de l'initiative BioTrade à intégrer les projets REDD plus dans les stratégies BioTrade	CNUCED	348,0	6,2	2
AT	Renforcement de la capacité des collectivités rurales des pays les moins avancés à exploiter les possibilités d'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et à augmenter la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels	CNUCED	496,0	84,5	17
AU	Renforcement de la capacité à mesurer par des statistiques la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'amélioration des taudis dans le contexte des catastrophes naturelles et des crises du logement survenant en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes	ONU-Habitat	440,0	127,6	29
Total (sixième tranche-B)			7 500,0	2 074,2	28

Abréviations : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

^a Affecté à un projet de renforcement des capacités des pays africains à utiliser les technologies mobiles afin de recueillir des données permettant d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions (voir par. 28 du présent rapport).

Tableau A.2

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (septième tranche) au 30 avril 2013

Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100	
A	Facilitation de l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale par l'aide au commerce extérieur	CEA	975,3	683,5	70
B	Prise en compte systématique du changement climatique dans les politiques agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest	CEA	637,5	–	–
C	Renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau partagées en Afrique australe ^b	CEA	606,8	–	–
D	Atténuation du changement climatique par l'investissement étranger direct dans les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles	CEE	629,9	593,9	94
E	Facilitation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des transports en tenant compte des liens entre énergie et environnement	CEE	738,0	563,1	76
F	Amélioration de la quantification du travail non rémunéré accompli par les femmes à l'appui des politiques d'élimination de la pauvreté	CEPALC	568,0	433,1	76
G	Amélioration de la gestion des ressources affectées à l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	554,5	183,2	33
H	Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et de coordination interinstitutionnelle afin de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par la coopération interrégionale et le partage des connaissances	CEPALC	1 192,0	967,0	81
I	Amélioration de la préparation aux situations de catastrophe dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	CESAP	621,9	257,5	41
J	Renforcement de la sécurité énergétique et amélioration de l'accès aux sources d'énergie au moyen de partenariats entre le public et le privé dans le domaine des sources d'énergie renouvelables	CESAP	1 006,5	863,0	86
K	Renforcement de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique	CESAP	749,4	496,6	66
L	Renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques pour réduire la pauvreté en Asie occidentale	CESAO	547,2	177,7	32
M	Renforcement des capacités de négociation des traités d'investissement bilatéraux dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	CESAO	502,2	285,5	57
N	Renforcement de l'action de la justice pénale contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est, plus particulièrement en République de Moldova	ONU DC	499,6	15,3	3
O	Renforcement des capacités des pays en développement concernant l'application effective du droit de la concurrence afin de réduire les entraves à la productivité économique	CNUCED	617,7	444,3	72

	Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution
			(A)	(B)	(pourcentage)
			(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100
P	Traitement des effets et des conséquences de la crise financière mondiale sur les pays en développement par l'appui au secteur des services	CNUCED	653,0	210,5	32
Q	Renforcement de la capacité des pays en développement à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques commerciales	CNUCED	621,9	363,8	58
R	Renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette	CNUCED	663,4	257,9	39
S	Intégration de la dimension commerciale aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	CNUCED	534,8	364,2	68
T	Renforcement de la capacité des douaniers à prévenir le commerce illicite de produits de base présentant un risque pour l'environnement, au moyen de l'initiative « Douanes vertes »	PNUE	669,6	620,1	93
U	Renforcement des capacités nationales de planification pour une production agroalimentaire viable à long terme	PNUE	710,0	254,0	36
V	Renforcement des capacités des organismes de formation des administrations locales visant à permettre aux autorités locales et à leurs partenaires de mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	ONU-Habitat	687,2	477,6	69
W	Renforcement des réseaux régionaux d'échange de savoir pour favoriser la mise en œuvre effective du programme de l'ONU en matière de développement et évaluer les progrès accomplis	DAES	526,3	477,3	91
X	Renforcement des capacités de gestion des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international	DAES	695,5	546,6	79
Y	Promotion de la création d'un réseau d'information parlementaire en Amérique latine	DAES	407,3	221,9	54
Z	Renforcement des capacités d'adaptation des pays d'Afrique aux changements climatiques en améliorant la gestion de la variabilité de l'eau et des autres changements liés au climat	DAES	697,6	–	–
AA	Renforcement de la capacité des pays à établir des rapports visant à contribuer à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	DAES	527,6	341,7	65
AB	Amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international	DAES	810,6	203,6	25
Total (septième tranche)			18 651,3	10 302,9	55

Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100	
AC	Renforcement de la capacité des analystes des politiques socioéconomiques nationales des pays en développement à établir et utiliser des comptes de transfert nationaux	DAES	306,0	253,3	83
AD	Renforcement de la capacité des organisations de la société civile à promouvoir, au niveau national, la mise en œuvre des résolutions du Conseil économique et social et du programme de l'ONU ^c	DAES	314,0	–	–
AE	Renforcement de la capacité des décideurs africains à intégrer la réduction des risques de catastrophe naturelle dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales en Afrique	CEA	402,0	16,0	4
AF	Renforcement des capacités à atténuer l'impact de la crise financière et à maintenir un développement dynamique et sans exclusion en Asie et dans le Pacifique	CESAP	425,0	215,4	51
AG	Renforcement de la capacité des pays à économie en transition à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'environnement durable, et à fournir des données sur la vulnérabilité environnementale	CEE	391,0	244,8	63
AH	Amélioration de la mesure de la pauvreté : renforcement de la capacité des pays des Caraïbes à établir des statistiques permettant d'estimer les parités de pouvoir d'achat	CEPALC	401,0	366,1	91
AI	Renforcement de l'aptitude des responsables politiques de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à mettre au point des politiques et des plans d'action nationaux en faveur de la jeunesse, afin de donner suite au Programme d'action mondial pour la jeunesse	CESAO	379,0	153,8	41
AJ	Renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral à attirer des investissements étrangers directs pour le développement et la modernisation des capacités productives	CNUCED	351,0	127,5	36
AK	Coopération internationale pour élaborer un système de suivi mondial des politiques nationales d'investissement	CNUCED	349,0	216,1	62
AL	Renforcement des processus régionaux et nationaux permettant d'élaborer et d'appliquer les stratégies de promotion des énergies durables qui contribuent le plus à réduire les émissions de gaz à effet de serre	PNUE	270,0	260,2	96
AM	Renforcement des capacités statistiques utiles à la prévention de la criminalité en Asie	ONUDD	207,0	99,7	48
AN	Renforcement des capacités des villes d'Asie et du Pacifique à augmenter leur adaptabilité aux incidences des changements climatiques	ONU-Habitat	205,0	205,0	100
Total (septième tranche-A)			4 000,0	2 157,9	54
AO	Renforcement de la capacité des pays en développement et des économies en transition à s'intégrer aux chaînes mondiales d'approvisionnement, par la réduction des entraves au commerce	CEE	452,0	224,7	50

	Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution
			(A)	(B)	(pourcentage)
			(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100
AP	Renforcement de la capacité des secteurs de l'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à faire face aux difficultés posées par le changement climatique	CEPALC	605,0	345,5	57
AQ	Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et de la société civile à prendre en compte les droits économiques et sociaux dans les politiques macroéconomiques	CEPALC	393,0	106,9	27
AR	Développement d'une architecture financière et monétaire régionale en Asie et dans le Pacifique, à l'appui des réformes financières mondiales	CESAP	526,0	2,7	1
AS	Renforcement des capacités des pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à promouvoir des secteurs de production respectueux de l'environnement	CESAO	491,0	260,1	53
AT	Projet régional visant à renforcer la capacité des pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à compiler des statistiques énergétiques de base et dresser des bilans énergétiques	CESAO	509,0	200,1	39
AU	Renforcement de la capacité des pays en développement d'Afrique et d'Asie à appuyer leur participation effective aux négociations d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux	CNUCED	477,0	239,1	50
AV	Renforcement de la capacité des pays à maîtriser l'aide au commerce dont ils bénéficient dans le cadre de plans de développement des Nations Unies	CNUCED	311,0	154,4	50
AW	Intégration de la préservation de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus de programmation conjointe par pays	PNUE	500,0	353,8	71
AX	Renforcement des capacités nationales en Inde et au Bangladesh à intégrer la pratique des constructions durables dans les programmes de logements sociaux	PNUE	375,0	61,2	16
AY	Promotion de l'état de droit et de la gouvernance dans le système de justice pénale du Libéria	ONUDC	361,0	133,6	37
Total (septième tranche-B)			5 000,0	2 082,1	42

Abréviations : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

^b Affecté à un projet de renforcement des capacités des pays africains à utiliser les technologies mobiles afin de recueillir des données permettant d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions (voir par. 28 du présent rapport).

^c Affecté à un projet sur le renforcement des mécanismes nationaux de responsabilité mutuelle dans certains pays en développement subsahariens, pour améliorer l'efficacité et la viabilité de la coopération au service du développement (voir par. 28 du présent rapport).

Tableau A.3

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (huitième tranche) au 30 avril 2013

Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100	
A	Renforcement des capacités en vue d'éliminer les obstacles à l'utilisation de mesures internationales d'appui en faveur des pays les moins avancés	DAES	670,0	15,5	2
B	Renforcement des capacités du secteur public dans les pays les moins avancés afin de fournir équitablement des services de qualité grâce au transfert et à l'adaptation des pratiques innovantes	DAES	640,3	44,5	7
C	Renforcement des capacités nationales des pays touchés par des conflits sur le plan de la gestion de la pénurie d'eau	DAES	570,0	71,6	13
D	Profils de pays en développement : technologies à faible émission de carbone aux fins de la création d'une économie verte forte dans les petits États insulaires en développement	DAES	650,0	–	–
E	Financement forestier lié au changement climatique : réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD Plus) et ses incidences sur le financement d'autres fonctions des forêts dans le monde	DAES	600,0	–	–
F	Promotion des partenariats public-privé destinés à renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur le développement et de leur évaluation afin de créer des emplois, de promouvoir la croissance et d'atténuer la pauvreté	DAES	400,0	–	–
G	Mesure de l'économie verte à l'appui des objectifs de développement : cadres statistiques, indicateurs et instruments	DAES	800,0	–	–
H	Renforcement des capacités des États Membres à gérer l'information géospatiale à l'appui de leurs décisions relatives au développement	DAES	400,0	59,1	15
I	Appui aux petits États insulaires en développement aux fins du renforcement de leur résilience économique ^d	CNUCED	397,0	21,2	5
J	Accélération des progrès de certains pays d'Afrique de l'Ouest vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, en particulier l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, au moyen de la formation et du renforcement des capacités	CNUCED	577,0	33,7	6
K	Renforcement des capacités en vue de la mise au point et de l'application de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, à l'appui d'une réalisation accélérée des objectifs du Millénaire, tenant compte de problèmes de développement multiples et interdépendants	CNUCED	694,0	12,7	2
L	Gestion des effets du commerce et des accords commerciaux sur l'emploi dans les pays en développement	CNUCED	232,0	28,0	12

	Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution
			(A)	(B)	(pourcentage)
			(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100
M	Renforcement de la capacité des ministères du commerce et de la planification de certains des pays les moins avancés à élaborer et à exécuter des stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté	CNUCED	641,0	36,3	6
N	Renforcement des capacités nationales à promouvoir l'investissement étranger direct dans les secteurs verts et autres secteurs de croissance	CNUCED	461,0	–	–
O	Promotion de modèles d'affaires durables pour le développement : investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres	CNUCED	462,0	–	–
P	Renforcement des capacités de gestion macroéconomique pour la coopération régionale et interrégionale dans les domaines financiers et monétaires en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	CNUCED	555,0	–	–
Q	Intégration des services écosystémiques dans les politiques et programmes sectoriels et macroéconomiques	PNUE	542,0	–	–
R	Intégration de la préservation de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus de programmation conjointe par pays	PNUE	541,0	–	–
S	Élaboration d'un système d'examen en vue de la mise en œuvre effective, par les pays, des accords multilatéraux	PNUE	543,0	–	–
T	Renforcement de la capacité des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à traiter des questions foncières et de propriété concernant les personnes déplacées et les réfugiés, l'accent étant mis en particulier sur les droits fonciers et le droit de propriété des femmes	ONU-Habitat	452,0	–	–
U	Renforcement des moyens dont disposent les dirigeants en Asie du Sud-Est pour promouvoir des politiques et élaborer des plans visant à améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées en zones urbaines et périurbaines	ONU-Habitat	348,0	–	–
V	Renforcement de la coordination et de l'appui à la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au processus d'établissement des bilans communs de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	ONUDC	650,0	–	–
W	Renforcement des capacités des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil dans les États Membres en vue de produire des indicateurs propres à mesurer de façon continue et fiable les progrès accomplis	CEA	682,0	–	–
X	Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour parvenir à un développement durable	CEA	703,0	–	–
Y	Renforcement des capacités des systèmes de gestion des risques et des catastrophes en Afrique ^e	CEA	689,0	–	–

Titre du projet	Entité exécutante	Approuvé	Dépenses	Taux d'exécution	
		(A)	(B)	(pourcentage)	
		(milliers de dollars É.-U.)		[(B)/(A)]*100	
Z	Renforcement des capacités en vue de la création de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique	CEA	499,0	–	–
AA	Renforcement des capacités des pays en développement et en transition en vue de faciliter le franchissement licite des frontières, la coopération régionale et l'intégration	CEE	750,0	–	–
AB	Promotion des investissements en faveur de l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et d'assurer un développement durable	CEE	1 250,0	871,0	70
AC	Renforcement des politiques publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue de promouvoir l'insertion des PME dans l'économie internationale afin de remédier à la faiblesse de leur productivité	CEPALC	575,0	–	–
AD	Vers une économie à faible émission de carbone : possibilités d'action pour rationaliser l'utilisation de l'énergie et encourager l'innovation	CEPALC	478,0	141,8	30
AE	L'heure de l'égalité : renforcement du cadre institutionnel des politiques sociales	CEPALC	661,0	–	–
AF	Renforcement des capacités de certains pays d'Amérique latine et d'Asie à élaborer et améliorer des systèmes de formation et à protéger les travailleurs contre le chômage	CEPALC	754,5	–	–
AG	Renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications pour la réduction des risques de catastrophe et le développement : combler les lacunes en matière d'information, de savoirs et de politiques en Asie	CESAP	600,6	–	–
AH	Renforcement des capacités des pays ayant des besoins particuliers à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de développement économique et social pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire	CESAP	643,5	–	–
AI	Coopération interrégionale pour renforcer les capacités nationales à mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	CESAP	686,4	–	–
AJ	Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à promouvoir leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports	CESAP	854,0	96,5	11
AK	Projets institutionnels et projets de renforcement des capacités des parlements arabes et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	CESAO	510,0	–	–
AL	Programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des télécommunications à l'intention des dirigeants de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	CESAO	509,0	16,0	3
AM	Renforcement de la capacité des États arabes à s'adapter aux changements climatiques par l'application d'outils de gestion intégrée des ressources en eau	CESAO	517,0	–	–

<i>Titre du projet</i>	<i>Entité exécutante</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>	
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(pourcentage)</i>	
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>[(B)/(A)]*100</i>	
AN	Renforcement de la capacité des pays à utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés pour le financement du développement	CESAO	464,0	–	–
Total (huitième tranche)			23 651,3	1 447,9	6
AO	Renforcement des capacités relatives à la participation électronique, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire	DAES	362,9	–	–
AP	Appui aux pouvoirs publics en transition vers un développement sobre en carbone – Mise en oeuvre des recommandations issues de la Conférence Rio +20 et réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015	DAES	380,0	–	–
AQ	Appui aux dialogues nationaux sur le programme de développement pour l'après-2015 dans le cadre de l'examen ministériel annuel	DAES	375,0	–	–
AR	Renforcement des capacités des pays africains par la stimulation du commerce intra-africain	CNUCED	500,0	–	–
AS	Renforcement des capacités des pays en développement à gérer des politiques relatives aux sciences, aux technologies et à l'innovation	CNUCED	400,0	–	–
AT	Promotion de la planification des microbassins versants et des stratégies d'investissement à faible coût dans l'économie verte, afin d'améliorer l'approvisionnement urbain en eau potable en République démocratique du Congo et en Afrique centrale	PNUE	390,0	–	–
AU	Renforcement des capacités des villes des petits États insulaires en développement à améliorer leur adaptabilité aux incidences des changements climatiques	ONU-Habitat	382,0	178,8	47
AV	Renforcement des capacités des femmes dans le domaine agroindustriel afin d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est	CEA	520,0	–	–
AQ	Gestion forestière durable visant à rendre les économies du Caucase et d'Asie centrale plus respectueuses de l'environnement	CEE	500,0	–	–
AX	Renforcement des capacités des pouvoirs publics nationaux à promouvoir l'insertion sociale des jeunes dans un contexte de violence et d'insécurité croissantes, moyennant des programmes novateurs et des politiques fondées sur les faits	CEPALC	500,0	–	–
AY	Renforcement des capacités du secteur privé à participer à la mise en place d'infrastructures dans les pays les moins avancés et facilitation de cette participation	CESAP	691,0	–	–

<i>Titre du projet</i>	<i>Entité exécutante</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Taux d'exécution</i>
		<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(pourcentage)</i>
		<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>[(B)/(A)]*100</i>
AZ Renforcement des capacités à concevoir des technologies vertes adéquates pour améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales dans les pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	CESAO	591,0	–	–
Total (huitième tranche-A)		5 591,9	178,8	3

Abréviations : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

^d Affecté à un projet de renforcement des capacités nationales de gestion des politiques et des cadres relatifs aux sciences, aux technologies et à l'innovation dans certains pays asiatiques (voir par. 28 du présent rapport).

^e Affecté à un projet de renforcement des capacités des pays africains à utiliser les technologies mobiles afin de recueillir des données permettant d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions (voir par. 28 du présent rapport).